

8^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE LORETTEVILLE

Le mardi 11 novembre 2025, à 19 h

En Salle : Édifice Denis-Giguère, 305 rue Racine, salle RC15

En ligne : Plateforme Teams

Étaient présents

Lyse Pelletier	Présidente
Hugo Chouinard	Vice-président
Linda Duchaine	Secrétaire
Samuel Clavet	Trésorier
Catherine Gaudette	Administratrice
Sylvie Proulx	Administratrice
Louis Lavallée	Administrateur
Christian Gagnon	Administrateur

Marie-Josée Asselin	Conseillère municipale du district Loretteville–Les Châtel
---------------------	---

Étaient également présentes

Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques Service des relations citoyennes et des communications – Ville de Québec
Diane Corriveau	Secrétaire de rédaction
Mario Lussier	Société d'histoire de La Haute-Saint- Charles

Quorum

Il y a quorum, laissant place à la tenue de l'assemblée. Outre les personnes mentionnées précédemment, quatre (4) personnes assistent à l'assemblée ordinaire.

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Point d'information de la conseillère municipale	19 h 05
4.	Période de questions des citoyens	19 h 15
5.	Dossiers concernant le quartier	19 h 25
	5.1. Résolution concernant l'éclairage sur le chemin du boisé (suivi)	
	5.2. Service d'autopartage à Loretteville	
	5.3. Résolution concernant l'installation à messages variables (suivi)	
	5.4. Rencontre de Parlons Loretteville (15 octobre)	
	5.5. Suivi des modifications aux parcours du RTC	
6.	Dossiers concernant le conseil de quartier	19 h 45
	6.1. Résolution concernant le renforcement des conseils de quartier	
	6.2. Projet en faveur de la biodiversité	
	6.2.1. Proposition « chauve-souris »	
	6.2.2. Proposition d'un projet sur le bord de la rivière Saint-Charles	
	6.2.3. Règles à suivre pour les projets de biodiversité sur les terrains de la Ville	
	6.3. Le Petit journal de Loretteville	
	6.3.1. Extension du délai du budget d'initiative	
	6.3.2. Financement d'une éventuelle deuxième phase	
	6.4. Projet de sécurité routière	
	6.5. Matériel promotionnel des conseils de quartier	
7.	Correspondance	20 h 15
8.	Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2025	20 h 20
9.	Fonctionnement du conseil de quartier	20 h 25
	9.1. Trésorerie	
	9.2. Paiement des travaux de rédaction – PV du 11 novembre	
10.	Varia	20 h 30
	10.1. Incorporation de La Pieuvre – Recherche de personnes administratrices sur le conseil d'administration	
	10.2. Départ de Nancy Beaupré	
	10.3. Comment souligner les Fêtes	
11.	Fin de l'assemblée	20 h 45

1. Ouverture de l'assemblée

Lyse Pelletier préside la rencontre. Elle ouvre l'assemblée à 19h. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil, à la conseillère municipale et aux personnes présentes en salle. Madame Pelletier et les membres du conseil félicitent madame Asselin pour sa récente réélection. Cette dernière se dit heureuse de la confiance qui lui a été témoignée par les électeurs et de pouvoir continuer à bien les desservir. Heureuse termine-t-elle, de travailler avec les membres de l'équipe du conseil de quartier.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

À la suite de la lecture, l'adoption est proposée par Linda Duchaine laquelle est appuyée par Louis Lavallée.

3. Point d'information de la conseillère municipale

Madame Asselin souligne qu'il y a présentement une période de flottement à la suite des élections municipales, le temps de l'assermentation des membres du nouveau conseil de la Ville. Cependant, elle affirme garder bien en tête la priorisation des dossiers touchant Loretteville. Ainsi assure-t-elle un suivi des dossiers touchant le transport collectif (dans le cadre des modifications que le RTC compte apporter à leur trajectoire dans le quartier), les préoccupations des commerçants de la rue Racine, la sécurité sur les routes et bien d'autres. En d'autres mots, madame Asselin demeure attentive aux éléments qui régissent la vie et assurent le mieux-être de ses concitoyens et concitoyennes.

4. Période de question des citoyens

Un résident a posé une question sur le rôle et le pouvoir d'un conseil de quartier. Lyse Pelletier et Marie-Josée Asselin rappelle le fonctionnement du conseil de quartier, du conseil d'arrondissement et du conseil de ville.

Une administratrice demande s'il est toujours prévu de déménager le bureau d'arrondissement à l'Édifice Denis-Giguère. Marie-Josée Asselin mentionne que les conseillers municipaux n'ont plus de bureaux au Centre culturel Georges-Dor. Elle croit que le projet ira de l'avant, mais cela dépend également des nouveaux élus.

5. Dossiers concernant le quartier

5.1. Résolution concernant l'éclairage sur le chemin du boisé (suivi)

Il s'agit d'un point de suivi sur la résolution visant à améliorer l'éclairage du chemin du boisé. Cette dernière suit son cours à la Ville. Marie-Josée Asselin souligne les enjeux de servitude pour installer et entretenir les luminaires sur un terrain qui n'est pas municipal, ce qui complique la réalisation du projet. La directrice de l'ingénierie a été consultée pour trouver des solutions adaptées.

Il a été décidé d'écrire au Conseil d'établissement de l'école Roger Comtois (Lyse Pelletier) et au député local (Hugo Chouinard) pour les sensibiliser à l'importance de l'éclairage pour la sécurité des élèves, en s'appuyant sur des photos et des constats d'insécurité relevés dans des études récentes.

Le conseil de quartier préparera une lettre et rencontrera le député, tout en attendant la réponse de la Ville. Il a été convenu de coordonner ces démarches pour maximiser leur impact et de suivre l'évolution du dossier lors des prochaines réunions.

5.2. Service d'autopartage à Loretteville

Suivant l'implantation du service d'autopartage à Loretteville dans les dernières semaines, une séance d'information aura lieu le 16 novembre dans le stationnement de l'édifice Denis Giguère. Elle sera animée par Pierre Turgeon (vice-président du conseil de quartier de Les Châteliers), pour expliquer le fonctionnement de Communauto et répondre aux questions des citoyens. L'événement sera annoncé sur les réseaux sociaux du Conseil de quartier.

5.3. Résolution concernant l'installation de panneaux à affichage variable (suivi)

Dominique Gagnon présente la réponse de la Ville concernant la demande d'installation d'un panneau à messages variables. La Ville de Québec modernise et centralise l'affichage public sur le domaine public, intégrant de nouvelles technologies et créant de nouveaux emplacements. La demande du Conseil de quartier sera analysée dans ce cadre, mais aucune décision immédiate n'est attendue.

Lyse Pelletier et Hugo Chouinard ont assisté à la rencontre et soulignent que celle-ci fut intéressante. Ils relatent la diversité des organismes présents, les enjeux de persévérance scolaire et toute l'importance du réseau d'entraide local notamment, pour l'aide alimentaire et l'intégration des nouveaux arrivants.

Il est noté que les organismes communautaires de Loretteville collaborent pour répondre aux divers besoins de la population recherchant, à titre d'exemple, des bénévoles pour le transport de nourriture chez des personnes vulnérables, l'accompagnement de personnes immigrantes. Madame Pelletier présente et fait circuler aux membres, un dépliant *Mosaïque* de Carrefour jeunesse emploi, qui propose une programmation d'activités gratuites et variées permettant la découverte des ressources et loisirs de la ville de Québec.

5.4. Suivi des modifications aux parcours du RTC

Le conseil de quartier explore la possibilité d'adopter une résolution appuyant les préoccupations des citoyens et des organismes communautaires exprimées lors de la présentation du RTC concernant les modifications à leurs parcours. Il est suggéré d'attendre le dévoilement des résultats du sondage mené par La Pieuvre. Ces résultats pourraient être présentés lors d'une assemblée du conseil de quartier en fonction des disponibilités des instigateurs.

6. Dossiers concernant le conseil de quartier

6.1. Résolution concernant le renforcement des conseils de quartier

Ce point sera abordé lors d'une assemblée ultérieure. Aucune décision n'a encore été prise par les administrateurs du conseil de quartier quant à leur positionnement face aux propositions énoncées par M. Pierre Racicot présent à l'assemblée d'octobre dernier.

6.2. Projet en faveur de la biodiversité

6.2.1. Proposition chauve-souris

Madame Catherine Gaudette a rapporté qu'une population de 122 chauves-souris, dont 70 adultes, a été recensée dans la grange de Canot Légaré, incluant une espèce menacée par la maladie du museau blanc. Le ministère de la Faune a recommandé d'ouvrir les murs pour mieux évaluer la situation. Les chauves-souris ne causent pas de problème majeur en soi pour les propriétaires a-t-il été discuté, qui souhaitent cohabiter avec celles-ci. Toutefois, la gestion des excréments et la nécessité de mesures de suivi ont été soulevées. La suggestion de demander une subvention pour installer une caméra et de créer un projet éducatif, diffusé en ligne, a été soulevée.

Il est proposé de mettre en lien les biologistes de la Ville de Québec avec les spécialistes du ministère de la Faune pour définir les besoins et les actions à prendre. Madame Gaudette assurera le lien entre les parties intéressées et veillera à préparer avec Marie-Ève Beaudoin, une communication pour documenter l'activité et préparer une éventuelle proposition de projet lors de la prochaine assemblée.

6.2.2. Proposition d'un projet sur le bord de la rivière Saint-Charles

Louis Lavallée, Sylvie Proulx, Hugo Chouinard et Catherine Gaudet ont présenté leur préoccupation concernant un terrain en bordure de la rivière Saint-Charles situé sur la rue des Vieux-Pins, appartenant à la Ville, pour évaluer la faisabilité d'un projet de biodiversité. Des recherches ont révélé que le terrain est actuellement occupé par des citoyens qui y ont fait des aménagements non autorisés, soulevant la question de la gestion de cette occupation illégale.

Dominique Gagnon et Marie-Josée Asselin ont expliqué que le terrain est classé comme milieu humide, protégé par un règlement de contrôle intérimaire, ce qui limite fortement les possibilités d'aménagement. Il a été précisé que la Ville privilégie la conservation sur ce type de terrain et que tout projet doit respecter les contraintes environnementales et réglementaires, notamment l'interdiction d'appropriation citoyenne et la nécessité de préserver la biodiversité.

Mario Lussier, président de la Société d'histoire de la Haute Saint-Charles et invité à l'assemblée, a exposé l'intérêt historique du site, mentionnant la présence d'anciens moulins et la possibilité de vestiges archéologiques. Il a suggéré qu'une investigation scientifique soit menée pour documenter les éléments patrimoniaux avant toute intervention.

Par ailleurs, Dominique Gagnon souligne que les critères du programme d'initiatives en faveur de la biodiversité ne permettent pas de projet d'aménagement sur ce terrain. D'abord, parce que les projets subventionnés ont pour objectif d'augmenter la biodiversité et non pas de permettre un meilleur accès à la nature. Également, l'aménagement d'un sentier ne pourrait pas être porté par le conseil de quartier puisque ce dernier ne peut être responsable de son entretien. Finalement, à l'avenir, les projets ne devront pas être réalisés sur des terrains municipaux. Cela dit, le conseil de quartier pourrait suggérer à la Ville l'aménagement d'un sentier à cet endroit par le biais d'une résolution soulignant l'intérêt du site visé.

Dominique Gagnon et Marie-Josée Asselin communiqueront avec le service d'urbanisme de la Ville pour clarifier la situation du lot et continuer à documenter le dossier, incluant les aspects archéologiques et environnementaux. Aucune résolution ne sera prise avant d'obtenir toutes les informations nécessaires.

6.2.3. Règles à suivre pour les projets de biodiversité sur les terrains de la Ville

Comme mentionné au point précédent, les projets de biodiversité ne pourront plus être réalisés sur les terrains municipaux.

6.3. Le Petit Journal de Loretteville

6.3.1. Extension du délai du budget d'initiative

Linda Duchaine annonce que la Ville a accepté la demande du conseil de quartier de reporter une partie des sommes du budget d'initiative à l'année financière 2026. Les membres du comité se réuniront prochainement pour discuter du contenu et du calendrier de la prochaine édition du « Petit journal de Loretteville » qui devrait être publié en mars. Elle en fera part aux membres lors de la prochaine rencontre.

6.3.2. Financement d'une éventuelle 2^e phase

Il a été recommandé que toute nouvelle demande de budget d'initiative mette l'accent sur la recherche d'un nouveau porteur et la création de partenariats avec des organismes locaux, afin d'assurer la continuité du journal au-delà du conseil de quartier.

6.4. Projet de sécurité routière

Dominique Gagnon mentionne que, contrairement à ce qui a été annoncé cet automne, il pourrait y avoir un appel à projet pour la sensibilisation à la sécurité routière en 2026. L'information sera partagée aux conseils de quartier, le cas échéant.

Concernant la sécurité routière dans le quartier, une administratrice mentionne qu'un agent de stationnement de la Ville de Québec a été observé lors de la sortie des classes de l'école Roger-Comtois pour s'assurer qu'aucune voiture ne se stationne dans les zones interdites, contribuant ainsi à la sécurité des élèves.

6.5. Matériel promotionnel des conseils de quartier

Dominique Gagnon informe les membres que le dévoilement de la nouvelle image de marque des conseils de quartier est prévu pour le 4 décembre prochain. Une invitation a été envoyée aux administrateurs. L'événement se tiendra en format hybride. Samuel Clavet mentionne que 200 \$ a été prévu au budget 2025 pour la production de matériel promotionnel du conseil de quartier avec la nouvelle image de marque.

7. Correspondance

Aucune correspondance.

8. Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2025

Sur proposition de Louis Lavallée, laquelle est appuyée par Sylvie Proulx, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 14 octobre 2025.

9. Fonctionnement du conseil de quartier

9.1. Trésorerie

Monsieur Samuel Clavet, trésorier, porte à l'attention des membres les données financières de fonctionnement. Actuellement, un montant de 6 299,87 \$ figure au compte bancaire qui se subdivise comme suit : 1 288,90 \$ en budget de fonctionnement, 102,45 \$ réservé à la sécurité routière, 908,52 \$ en budget d'initiative pour le « Petit Journal de Loretteville » et 4 000 \$ alloué à la biodiversité.

9.2. Paiement des travaux de rédaction – PV du 11 novembre 2025

Résolution 25-CA-44

Sur proposition de Linda Duchaine qui est appuyée par Louis Lavallée, il est résolu d'effectuer le paiement de 150 \$ pour les travaux de rédaction du procès-verbal du 11 novembre 2025.

9.3. Remboursement de dépense

Résolution 25-CA-45

Sur proposition de Linda Duchaine qui est appuyée par Lyse Pelletier, il est résolu d'effectuer le remboursement de 40 \$ à monsieur Clavet pour la mise à jour du registraire des entreprises.

Résolution 25-CA-46

Sur proposition de Linda Duchaine qui est appuyée par Louis Lavallée, il est résolu d'effectuer le remboursement de 18,85 \$ à monsieur Clavet pour l'achat de timbres et de papeterie.

10. Varia

10.1. Incorporation de La Pieuvre – Recherche de personnes administratrices sur le conseil d'administration

Linda Duchaine informe que le mouvement La Pieuvre, actuellement subventionnée par la Fondation Chagnon jusqu'en 2027, fait des démarches afin de s'incorporer et ainsi être reconnu comme organisme communautaire par la Ville et poursuivre ses activités après la fin des subventions en 2026. Les membres sont invités à référer des personnes intéressées à devenir administrateur à Ève, la directrice.

10.2. Départ de Nancy Beaupré

Lyse Pelletier informe avoir transmis le bouquet de fleurs à Nancy Beaupré suivant son départ à titre d'administratrice du conseil de quartier. Celle-ci remercie chaleureusement les administrateurs pour cette attention.

10.3. Comment souligner les Fêtes

Linda Duchaine suggère aux membres de se rencontrer à la nouvelle brasserie INOX à Loretteville. Ceux-ci vérifieront leur agenda et conviendront d'une date pour ce moment festif.

11. Levée de l'assemblée

Madame Lyse Pelletier propose la clôture de l'assemblée à 21 h 00 laquelle est appuyée par Christian Gagnon. La prochaine assemblée aura lieu le mardi 9 décembre 2025 au centre communautaire Denis Giguère.

Lyse Pelletier
Présidente

Linda Duchaine
Secrétaire